

Direction des routes et des mobilités

TERRITOIRE : SUD-EST

SECTEUR : SOYONS

ARRETE TEMPORAIRE CONJOINT N° 978 ADC ED 24 RD0086

Portant réglementation de la circulation routière (DRM 164)

Le Président, le Maire de LA VOULTE
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992, et modifiée par les textes subséquents,
VU la circulaire interministérielle annuelle fixant le calendrier des jours hors chantiers,
VU l'arrêté de M le Président du Département portant délégation de signature au signataire du présent arrêté,
VU l'avis de Madame la Préfète de l'Ardèche, représentée par Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, en date du 23/09/2024,
VU l'avis du Maire de LA VOULTE en date du 27/09/2024,
VU la demande en date du 19/09/2024 de l'entreprise BRAJA VESIGNE demeurant 23, Avenue Paul Sabatier 26700 PIERRELATTE

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation,

ARRETEMENT

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à l'Entreprise BRAJA VESIGNE d'effectuer des travaux de **REFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT**, la circulation sera temporairement réglementée dans les conditions ci-après définies sur la :

RD 86 du PR 67+960 au PR 70+000 en et hors agglomération de LA VOULTE

Pour les véhicules de toutes natures,
Du 09/10/2024 au 28/10/2024 inclus.

- > Circulation alternée commandée par pilotage manuel CF 23 de 08 :00 heure à 18 :00 heure,
- > Limitation de vitesse à 50 km/h au droit du chantier pendant toute la durée des travaux.
- > Interdiction de stationnement à tous véhicules au droit du chantier.

En dehors de la période de circulation définie ci-dessus,

La circulation des véhicules de toutes natures sera interdite :

Du 07/10/2024 au 09/10/2024 inclus.

- > et sera déviée par l'itinéraire suivant:
- **Rue René Cassin (Stade) puis RD86E jusqu'au giratoire et vice-versa**

- Rue René Cassin (Stade) puis RD86E jusqu'au giratoire et vice-versa

> La circulation sera rétablie le 09/10/2024 à 18h00

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place et maintenue en permanence en bon état par les soins et à la charge de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux selon le(s) schéma(s) fourni(s) par les services du Département de l'Ardèche - Territoire SUD-EST et joint(s) au présent arrêté.

Cette signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992. Elle sera retirée à la fin des travaux.

L'entreprise chargée des travaux devra être en capacité d'assurer pendant toutes les périodes d'utilisation une intervention immédiate en cas de panne ou de détérioration du matériel de signalisation du chantier, de jour comme de nuit, en semaine, week-end et jour férié.

Nom, numéro de téléphone et courriel de référence pour ces interventions : GAUDIN Regis, Tél : 0683387242, Courriel : r.gaudin@brajavesigne.fr

ARTICLE 3 :

Les dispositions de l'article 1 et 2 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 :

Tous types de travaux sont interdits les jours déterminés par la circulaire interministérielle annuelle fixant le calendrier des jours hors chantier. Toutes dispositions devant être prises pour que la chaussée et ses abords immédiats soient dégagés de tous obstacles aux dates concernées.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux sur le site www.telerecours.fr ou devant le Président du Conseil départemental de l'Ardèche et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Le Maire,



Fait à ...Privas le, ... **30 SEP. 2024**

Le Président
Département de l'Ardèche
et par délégation, le Mobilités
Le Directeur des Routes et des Mobilités,
07003 PRIVAS
YANN BACCONNIER

DIFFUSION POUR EXECUTION DU PRESENT ARRETE :

- > M. le Directeur de l'entreprise BRAJA VESIGNE,
- > M. le Président (DRM / SUD-EST / SOYONS),
- > M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à Privas,
- > M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Ardèche à Privas,

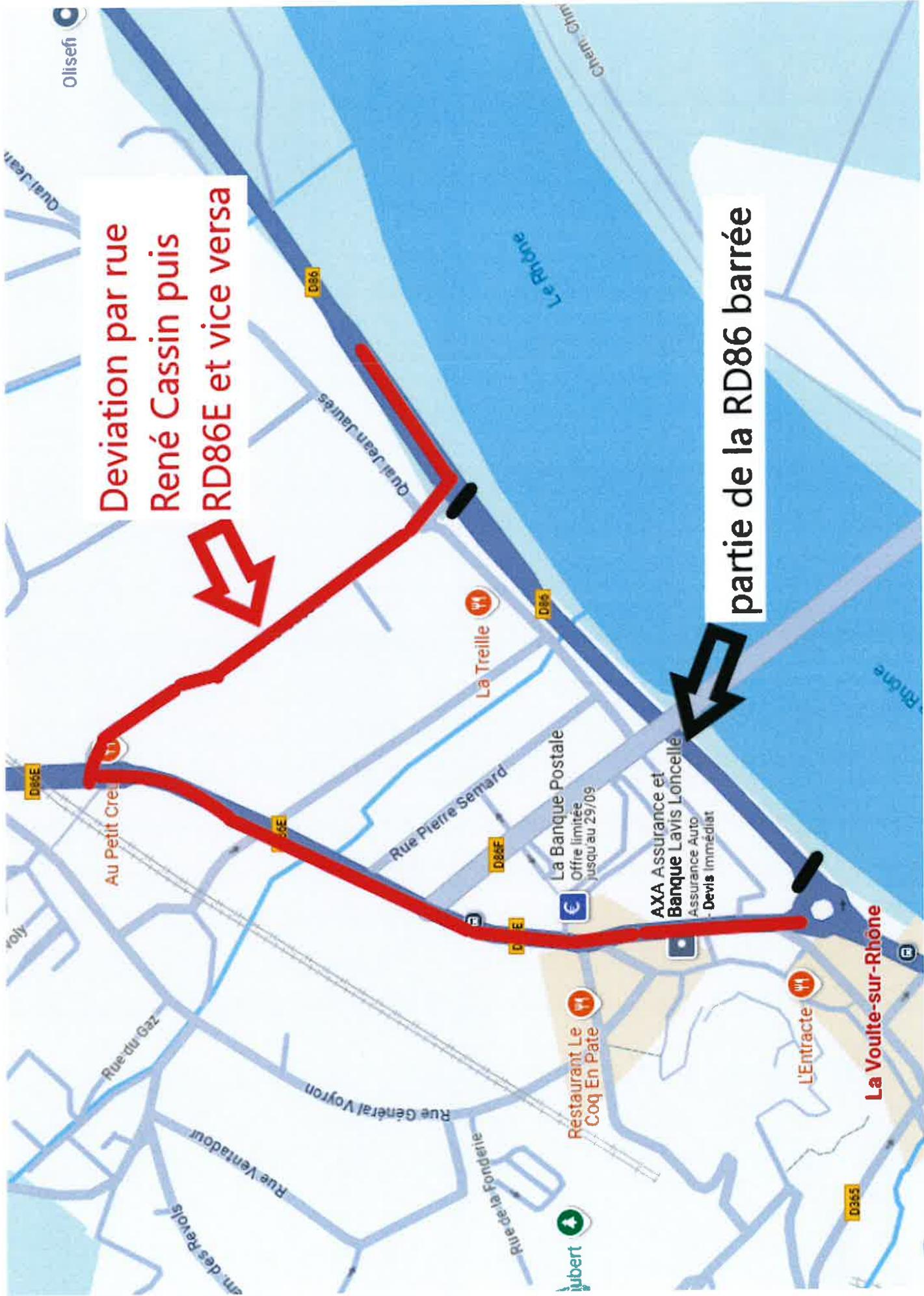
DIFFUSION POUR INFORMATION :

- > La commune de LA VOULTE,
- > DDT07 SRDT,
- > Région AURA - Service Transport 07,
- > M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche,
- > M. le Directeur de la DREAL,

Deviation par rue
René Cassin puis
RD86E et vice versa



partie de la RD86 barrée



Au Petit Cre...

La Treille

La Banque Postale
Offre limitée
jusqu'au 29/09

AXA Assurance et
Banque Lavis Loncellé
Assurance Auto
- Devis immédiat

Restaurant Le
Coq En Pate

L'Entracte

La Voulte-sur-Rhône

